

Pour de plus amples renseignements

Au Canada, vous pouvez visiter le site Web du gouvernement du Canada pour trouver les organismes déclarants dans votre province ou territoire.

Rendez-vous au www.seniors.gc.ca et recherchez « Mauvais traitements envers les aînés » ou composez le 1 800 622-6232.



Ce projet a été rendu possible grâce au financement d'Emploi et Développement social Canada par l'intermédiaire du programme Nouveaux Horizons.

« Ce n'est pas correct! »

Voisins, amis et familles – un réseau pour les aînés

Comment reconnaître les signes de mauvais traitements et aider les personnes âgées qui sont à risque



Ce n'est pas correct!

Voisins, amis et familles – un réseau pour les aînés

Nous partageons la responsabilité liée à la promotion du respect de tous les membres de notre société.

Tout le monde a un rôle à jouer.

Vous pourriez être le voisin, l'ami ou le membre de la famille qui peut faire une grande différence dans la vie d'une personne âgée victime de mauvais traitements. Cette brochure peut vous aider à reconnaître les signes avant-coureurs et à découvrir comment offrir votre soutien tout en veillant à la sécurité. Si vous êtes une personne âgée et que vous êtes victime de mauvais traitements, cette brochure peut contribuer à mettre fin à l'isolement et à trouver du soutien.



L'âgisme fait partie des mauvais traitements

L'âgisme est la discrimination envers les personnes âgées. Cela se produit lorsque les aînés sont traités comme s'ils étaient moins importants ou moins valorisés parce qu'ils sont plus âgés. Ces attitudes entrent en jeu dans les situations de violence, *puisqu'elles* font passer pour normal le fait d'ignorer une personne âgée, de la blesser ou de la contrôler. L'âgisme est fréquent dans notre société.

Qu'entend-on par mauvais traitements envers les aînés?

Les termes « mauvais traitements envers les aînés » ou « mauvais traitements envers les personnes âgées » sont souvent utilisés pour décrire l'expérience des aînés qui sont victimes de mauvais traitements, habituellement par une personne qu'ils connaissent ou souvent par une personne dont ils se soucient.

On parle de mauvais traitements dès qu'une personne *limite ou contrôle les droits et libertés d'un aîné*. La personne âgée n'a plus la capacité de faire des choix libres, de crainte d'être humiliée ou blessée, d'être laissée seule ou de voir la relation prendre fin.

Lorsqu'un conjoint est l'auteur des mauvais traitements, on parle de violence familiale. Quand les mauvais traitements sont utilisés pour maintenir le pouvoir et le contrôle sur l'autre conjoint, on parle de contrôle coercitif. Les femmes sont le plus souvent victimes du contrôle coercitif.

Les mauvais traitements peuvent être physiques, verbaux, psychologiques, financiers, sexuels, spirituels ou de la négligence.

SIGNES À SURVEILLER :

- Une confiance (croyez la personne si elle vous confie être victime de mauvais traitements).
- Des blessures comme des ecchymoses, des entorses, des fractures, des éraflures, en particulier lorsque l'explication ne correspond pas à la blessure.
- Des changements dans le comportement de l'aîné, comme la dépression, le retrait, la peur.
- Des changements dans l'activité sociale régulière, comme le fait de ne pas aller à l'église ou à d'autres événements sociaux.
- Des changements dans les conditions de logement, comme un proche auparavant absent ou de nouveaux amis qui emménagent avec la personne.
- Des changements dans la situation financière, comme des annulations de services (p. ex., la télévision, l'Internet, le téléphone) parce que les factures sont impayées, des choses qui « disparaissent » de la maison.
- Des signes de négligence, comme un manque de nourriture dans la maison, la personne laissée seule pendant de longues périodes, la personne qui n'a pas de lunettes ou d'appareils auditifs nécessaires, ou qui n'est pas habillée convenablement.



SIGNES À SURVEILLER : comportement violent

- Un comportement contrôlant, comme le fait d'isoler une personne âgée de ses amis et de sa famille.
- Blâmer l'aîné pour les mauvais traitements : *C'est ta faute si je t'ai poussé.*
- La certitude d'être dans son bon droit : *Je peux faire ce que je veux, tu me dois beaucoup.*
- Traiter l'aîné comme un enfant : *Fais ce que je te dis.*
- Disputes fréquentes, insultes ou menaces.
- Négligence, laisser la personne à charge seule pendant de longues périodes.

Mon comportement est-il violent?

Les comportements violents ne sont pas inhabituels; ils peuvent s'insinuer dans toutes les relations.

Signes que vos actes peuvent être violents :

- Si la personne a peur de vous.
- Si la personne est apte à prendre des décisions, mais que vous les prenez quand même à sa place.
- Si vous prenez son argent ou ses biens et que vous sentez que vous y avez droit.
- Si vous avez besoin de « résoudre » une situation qui vous permet d'ignorer les sentiments de l'autre personne.

Surveillez l'effet que vous avez sur les autres. N'ayez pas peur d'aller chercher de l'aide. Parlez à une personne de confiance. Vous pouvez changer la situation.

Qui fait subir des mauvais traitements aux aînés?

Les mauvais traitements envers les personnes âgées surviennent souvent dans la famille, les enfants et les petits-enfants adultes étant les auteurs. D'autres proches, comme des amis, des voisins, des soignants rémunérés ou non, des propriétaires, des conseillers financiers ou tout individu en position de pouvoir, de confiance ou d'autorité peuvent être les auteurs de mauvais traitements.

Quels sont les facteurs de risque?

- L'isolement – physique, social ou culturel
- Les antécédents de violence familiale
- Les situations de vie commune
- Dépendre d'un aîné (pour le logement ou l'aide financière)
- Les problèmes de dépendance
- La dépression et les autres problèmes de santé mentale
- La déficience cognitive



Ce que les voisins, les amis et les membres de la famille peuvent faire

Les voisins, les amis et les membres de la famille peuvent apprendre à faire trois choses :

1. **RECONNAÎTRE!** « **Ce n'est pas correct!** » Reconnaître les signes de mauvais traitements.
2. **NOMMER!** « **Je m'inquiète pour vous.** » Parler à l'aîné. Énoncer ses préoccupations.
3. **VÉRIFIER!** « **Qu'est-ce que je peux faire pour aider?** » Poser des questions, vérifier auprès de professionnels, surveiller le danger – contribuer à la planification de la sécurité.

- Soyez patient. Écoutez attentivement. Ne portez pas de jugement et ne sautez pas aux conclusions.
- Encouragez la personne à défendre ses propres intérêts. Les gens de tous âges sont plus susceptibles de passer à l'action s'ils élaborent leur propre plan.
- Demandez ce que vous pouvez faire, respectez ses décisions même si vous n'êtes pas d'accord.
- Ne confrontez pas l'auteur des mauvais traitements et ne l'accusez pas; il pourrait s'en prendre à l'aîné par la suite.
- Apprenez-en davantage au sujet de la planification de la sécurité.
- Découvrez quels services locaux sont offerts dans votre région.

Lorsque l'aide n'est pas la bienvenue

De nombreuses personnes ne veulent pas parler des mauvais traitements. C'est difficile de demander de l'aide. Si la personne dont vous vous inquiétez dit qu'elle n'est pas victime de mauvais traitements et que vous êtes toujours préoccupé :

- Gardez la communication ouverte.
- Donnez-lui la brochure sur les signes avant-coureurs et dites-lui ce que vous avez remarqué.
- Faites preuve de compassion; ne soyez pas frustré ou en colère. Il peut être difficile de comprendre les décisions des autres, mais vous devez les respecter.
- Si vous avez des préoccupations immédiates quant à la sécurité, appelez la police.

Restez à l'abri des mauvais traitements

Nous vieillissons tous. Vous êtes moins vulnérable aux mauvais traitements lorsque vous demeurez actif et impliqué dans votre communauté. Surveillez vos finances. Souvenez-vous que les membres de votre communauté ont autant besoin de vous que vous avez besoin d'eux.

Si vous êtes blessé ou négligé et que vous n'êtes pas certain de la façon de vous protéger, vous avez peut-être des voisins, des amis ou des membres de votre famille qui savent un peu ce qui se passe, mais qui ne savent pas comment aider. Demandez leur soutien afin que vous ne soyez pas seul.

Garder le silence dans une relation de violence

Il existe des raisons pourquoi vous ne vous sentez peut-être pas capable de parler ou de rechercher de l'aide. Voici les plus fréquentes :

- Vous pouvez être trop effrayé pour en parler ou pour agir.
- Vous avez honte.
- Vous pouvez vous blâmer.
- Votre famille croit que le comportement violent est « normal » et « personnel ».
- L'auteur des mauvais traitements est très apprécié et admiré dans la communauté.
- Vos amis ont leurs propres problèmes et vous ne voulez pas les déranger.
- Vous vivez dans cette situation parce que vous n'avez nulle part où aller.
- Vous vous sentez protecteur envers l'auteur des mauvais traitements, en particulier si c'est votre enfant.

Vous n'avez pas à rester seul

- Rien de ce que vous avez fait ne constitue la cause des mauvais traitements. La personne qui vous maltraite est toujours responsable de ses actes.
- Les auteurs de mauvais traitements ont besoin d'aide. Les mauvais traitements disparaissent rarement d'eux-mêmes et ils s'aggravent souvent avec le temps.
- Si votre enfant ou votre petit-enfant agit de manière abusive, il a besoin d'aide. Il ne trouvera jamais la paix dans sa vie sans d'abord assumer la responsabilité de ses actes.

Planification de la sécurité

Si vous vivez avec la personne qui vous fait subir des mauvais traitements, ou si vous prévoyez quitter une situation violente, vous avez besoin d'un plan de sécurité. Prenez contact avec un professionnel pour obtenir de l'aide. Si vous êtes une femme et que vous subissez des mauvais traitements de la part de votre conjoint, le refuge local pour femmes peut vous aider. De nombreux services de police ont des agents spécialement formés aux problèmes liés aux mauvais traitements et à la planification de la sécurité. Pour en savoir davantage au sujet de la planification de la sécurité, consultez le site Web Ce n'est pas correct! au www.voisinsamisetfamilles.ca.



Comment trouver de l'aide

Que vous soyez victime de mauvais traitements, ou bien le voisin, l'ami ou le membre de la famille d'un aîné qui en est victime, vous êtes touché par cette violence. Vous n'avez pas à rester seul avec votre peur et vos inquiétudes. Parlez à une personne de confiance. Vous pouvez téléphoner à un service d'assistance téléphonique et demander des conseils de façon anonyme. Il existe également des services pour les personnes âgées dans la plupart des communautés. Informez-vous auprès d'un organisme local pour aînés ou des autorités sanitaires.

Si vous décidez de téléphoner à un service d'assistance ou à un organisme et que vous n'arrivez pas à régler le problème ou que la personne à qui vous parlez ne peut vous aider, n'abandonnez pas et essayez encore. Il est important que vous trouviez de l'aide et que vous vous sentiez soutenu. Vous êtes la seule personne à savoir ce qui peut réellement vous aider et quel genre de soutien vous serait utile. Personne ne devrait vous forcer à faire quelque chose que vous n'êtes pas prêt à faire.

Consultez également : « Ce n'est pas correct! » Voisins, amis et familles – un réseau pour les aînés

Visitez le : www.itsnotright.ca

- *Comment reconnaître les signes de mauvais traitements et aider les personnes âgées qui sont à risque*
- *Ce que vous pouvez faire pour vous mettre à l'abri des mauvais traitements*
- *Ce que vous pouvez faire lorsqu'une personne âgée de votre entourage est victime de mauvais traitements ou de négligence*

Si vous êtes une femme victime de violence familiale, consultez le site Voisins, amis et familles :

www.voisinsamisetfamilles.ca